CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour ses insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement urs gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

LES messieurs dont les noms suivent ont été nommés commissaires du bal qui doivent donner les pères de famille, sont priés de vouloir bien se réunir dans la salle de bal de John Davis, dimanche, à midi.

Messrs. A. B. Roman,
Thomas Barrett,
H. Lavergne.
John Nicholson,
Joseph Pilié,
J. U. Zacharie,
Pierre Soulé,
Leonard Mathews,
John Lallande.
R. O. Pritchard,
Wm. Christy,
E. A. Canon.

19 fev—2

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, que depuis le 12 Décembre dernier, ils ont acheté le fonds de magasin que tenait précédemment le sieur Matossy, rue de Chartres, No. 113. Comme leur prédécesseur, ils offriront chaque jour au public un assortiment varié de pâtisserie, et se chargeront des commandes pour les desserts et soirées ; ils exécuteront aussi dans les plus bref délais toutes les commandes en liqueurs, sirops et candis de toute espèce.

L'expérience qu'ils ont acquise à Paris, et dans les principales villes de France leur permet d'assurer les personnes qui voudront bien visiter leur établissement qu'elles seront aussi satisfaites des tournitures, que de la modicité des prix.

FAU & Co,
Confiseurs, distillateurs, rue de Chartres, No. 113.
19 fev—3

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m. et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires
Nouvelle Orleans, 19 fev. 1836. 19 fev—33

DETENUS à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre SAM, appartenant à Mr. Vinet, et le jeune mulâtre ISAAC, qui se dit appartenir à Mr. Youngressen. Les propriétaires sont invités à les réclamer conformément à la loi.
J. CHARBONNET, sheriff.
19 fev

DETENU à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé Madisson, âgé de 28 à 30 ans ne parle que l'anglais, ce nègre a une petite tache noire à la face. Il dit appartenir à M. Jas. Kenose, audessous de Thibodeauxville. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
19 fev A. LUMINAIS.

MME. E. LEFEBVRE ouvre samedi, 20 du courant, un grand assortiment, consistant en jaconats, mousselines, dans le dernier goût, le tout reçu par les derniers arrivages et à vendre en gros comme en détail. 19 fev

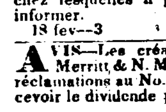
DIX PIASTRES de récompense.—Seront données à quiconque ramènera au soussigné un beau chien de race épagneule (setter) blanc et puce, queue un peu tordue, répondant parfaitement au nom de Médort.

Le propriétaire suppose que si ce chien n'a pas été volé il se sera sans doute adonné dans quelque cour où il sera resté. Il prie en conséquence les personnes chez lesquelles il pourrait être, de vouloir bien l'en informer.
18 fev—3 S. GUINAULT.

AVIS—Les créanciers de la succession de Hyde, Merritt & N. Merritt sont invités à présenter leurs réclamations au No. 99, rue de la Commune, pour recevoir le dividende provenant de la dite succession.
N. C. HALL, } Syndics.
18 fev-3 N. MERRITT. }

ON DEMANDE immédiatement, et à des conditions très avantageuses, un bon barbier. S'adresser au no. 141, rue de Chartres. 15 fev—5

MR. J. SOULET & F. E. SOURDES ayant formé une société depuis le 1er. janvier, pour le commerce des marchandises sèches, la maison sera sous la raison de J. Soulet & Co.
J. SOULET,
F. E. SOURDES.
N. B.—Les affaires qui ont été contractées par M. J. Soulet depuis le 1er. janvier dernier, seront réglées par son associé. 17 fev—3

$10 DE RECOMPENSE.—Il a été perdu entre les deux marchés, un billet daté du 9 janvier 1836, à six mois de date, pour la somme de $250, souscrit par Josef Lenes, à l'ordre de William Johnson, et endossé par le dit W. Johnson. Ce billet est paraphé, ne varietur, par M. Louis T. Caire, notaire public.

La récompense promise sera payée à quiconque le rapportera au bureau de l'Abeille. 17 fev—3

Succession de Paul Pascal.

LES personnes ayant quelques réclamations contre la dite succession sont invitées à les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire, dans les bureaux de Messrs. Legendre & Sanory.
THOMAS BOUDAR,
17 fev—10 Exécuteur Testamentaire.

A VENDRE.—Une propriété située au Bayou, vis à vis la propriété Castanedo, mesurant 150 pieds de face audit chemin sur 300 pieds de profondeur et face au chemin de la terre haute. Si cette propriété n'était pas vendue à l'amiable avant le samedi, 20 février prochain, elle serait alors divisée en terrains d'après le plan de M. Louis Bringier, déposé au greffe de M. Hugues Pedesclaux, notaire, et serait offerte en vente publique ledit jour à midi, par MM. Tricou, Domingon & Canonge, dans ce dernier cas les actes se passeraient chez M. Pedesclaux, aux frais des acquéreurs. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à
26 janv M. FAUCHE COUGOT.

PERDU.—Un billet à ordre, pour la somme de $109, daté du 16 fevrier, sans signature, endossé en blanc par G. Eustis. Avis est donné à la personne qui pourrait le trouver, ou à tout autre, de ne pas le passer ou le présenter, car il ne sera pas payé par l'endosseur. (19 fev—3) THS. CURRY.

LES jurés qui fesaient partie du terme dernier de la Cour des Etats-Unis, et qui n'ont pas encore été payés sont respectueusement invités à se rendre sans délai au bureau du marshall.
J. H. HOLLAND,
19 fev marshall.

CHAPEAX DE FEUTRE.—Les soussignes ont en magasin, 100 caisses de chapeaux noirs et gris, de castor et de Russie, 100 dito d'outre et de veau marin, 100 dito de Roram et de laine, formant un assortiment complet pour le commerce de l'intérieur, et qu'ils offrent à vendre à des termes avantageux.
J. EVANS & Co.
19 fev no. 10, rue de Chartres.

SUCCESSION de Félix O'Neill.—Avis est donné par le présent aux créanciers de cette succession, de présenter leurs réclamations au soussigné au bureau du register des testamens, dans les dix jours de cette notification, afin que le curateur puisse présenter le tableau des dettes priviligiées qui peuvent exister contre la succession.
S. BLOSSMAN,
19 fev député register des testaments

TOILES D'EMBALLAGE DE COTON ET OZNABURGHS.—50 pièces de fortes toiles de Dundee, 42 pouces de large, en chanvre de Russie.
20 balles d'Oznaburghs patentés, au débarquement, et à vendre par
19 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

VINS & LIQUEURS.—En débarquement du navire Mechant, de Marseille, et à vendre par les soussignés :
250 barriques vin rouge, première qualité; 60 caisses muscat frontignan; 500 milliers bouchons; 60 caisses savon bleu marbré, 100 dito eau de fleur d'oranger; 25 caisses marasquino; 25 dito curaçao; 25 dito absynthe 25 dito liqueurs assorties surfines; 100 dito fruits à l'eau de vie; 16 dito sardines à l'huile; 100 dito marrons, le tout est de la première qualité.
Les soussignés ont constamment en magasin un très grand assortiment de vins, liqueurs et comestibles de toutes espèces. CARRIERE, DARAN & Co.
19 fev no. 11, rue St. Louis

RIZ FRAIS DE LA CAROLINE.—Le soussigné reçoit par le brick Warren, de Charleston, et offre à vendre, 66 tierçons et 73 demi tierçons beaux riz frais de la Caroline.
E. SAINET,
19 fev—6 no. 51, rue Bienville.

EN débarquement du Neptune, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :
200 caisses vins, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien; 200 paniers anisette de Cranvet, en boucauds: 25 douzaines liqueurs assorties dito; 20 caisses fruits à l'eau-de-vie. GUERIN & POUVERIN,
19 fev encoignure Dumaine et Royale.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Cette institution fournit sur le Nord et l'Ouest, des chèques à —jours de date. JOSEPH SAUL,
19 fev caissier.

CHAPEAUX DE SOIE.—30 caisses de chapeaux élastiques en soie, superfins, à la dernière mode, qui viennent d'être reçus par le navire Shakespeare, à vendre en gros et en détail, au magasin de chapeaux à la mode, rue de Chartres, no. 10
19 fev J. EVANS & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par (11 janv) M. DE LIZARDI & Co

---

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Marigny.—Vente par le register des testamens.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, les propriétés et esclaves, savoir :

Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ un mille et demi au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie d'une portion de terre, désignée par le numéro dixneuf (no. 19), sur un plan de l'habitation qui a appartenu au dit feu Prosper Marigny, et divisée en lots comme suit :

Lot A. mesurant, face au fleuve, un arpent plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins, borné de la partie supérieure par la propriété de A. Rieffel, et sur la partie inférieure, par le lot B. qui a été vendu sujet à un bail de cinq ans, à compter du 12 janvier dernier.

Lot B. contigu au lot A. de la même dimension.

Lot C. contigu au lot B. mesurant deux arpens de face au fleuve Mississippi, plus ou moins, par 40 arpents plus ou moins de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir : une petite maison de maître, ayant trois chambres, cabinets et galerie, sucrerie et moulin, deux purgeries, et un hangard en bois, une bâtisse en bois bonne à servir comme magasin de maïs, écurie et deux cabanes à nègres doubles.

Lot D. contigu au lot C. mesurant un arpent plus ou moins, face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins.

Lot E. contigu au lot D. mesurant un arpent de face au fleuve, plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins.

Lot F. contigu au lot E. ayant les mêmes dimensions.

Esclaves.

Louis, nègre de champ et laboureur âgé de 23 ans, marronneur.

Antony, nègre de champ, laboureur et bûcheron, affligé de rhumatisme à la jambe gauche, âgé de 36 ans.

Greenbury, griff, bon nègre de champ, laboureur, âgé de 29 ans.

Zenon, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, charretier et marronneur.

James, fils de Charlotte, âgé d'environ 15 ans, charretier.

Caleb, bon nègre de champ, laboureur et bûcheron, âgé de 26 ans.

Peter, nègre de champ, âgé de 30 ans.

Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Euphrosine, sœur jumelle de Rosine, négresse, créole, âgée de 30 ans, domestique de maison et nu peu blanchisseuse.

Charles, mulâtre, fils d'Euphosine, âgé d'environ 12 ans.

Charlotte, négresse de champ, âgée de 35 ans, (mère de James), un peu blanchisseuse.

Maria, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu couturière et gardienne d'enfans.

Henriette, négresse créole, cuisinière, un peu blanchisseuse et la femme de Antony.

Louise, négresse créole, sœur de Zénon, âgée de 14 ans.

Conditions de la vente : les propriétées foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans ; et les esclaves seront vendus séparément ou par familles, à un credit de 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 fev

SUCCESSION de Emerson.—Vente par le register des testamens—Samedi dixneuf mars 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Nathaniel Emerson, les propriétés, actions et esclave, savoir :

1o. Sept lots de terre situés à Elkinsburgh, près du bord du Lac Pontchartrain, côté sud du Bayou St. Jean, savoir : nos. 18 et 19, sont contigus, et forment une des encoignures des rues First Lake et Fort Streets, et mesurent chaque, 60 pieds de face à First Lake street, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Le lot no. 23, et le lot no. 24, sont bornés dans la profondeur par les lots nos. 18 et 19, et forment l'encoignure des rues Second Lake et Fort Streets, et mesurent chaque, 60 pieds de face à Second Lake Street, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot no. 28, mesure 60 pieds de face à Second Lake Street, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot no. 33, mesure 60 pieds de face à Third Lake Street, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot no. 29, mesure 60 pieds de face à Second Lake street, sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare du no. 28, et environ 107 pds sur la ligne opposée à son point d'intersection avec la propriété de Jean B. Génois, laquelle dite propriété vient couper un coin du dit lot, et le rétrécir à l'arrière, le réduisant à une largeur de 48 pieds chaque.

2o. Tout l'intérêt du défunt dans une réclamation de 1800 arpents de terre dans la paroisse St. Landry, et environ 277 acres de terre dans la paroisse St. Jean Baptiste.

3o. Deux actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4o. Une action du fonds capital de la Presse à Coton d'Orléans.

5o. L'esclave nommé John âgé de 60 à 70 ans.

Conditions : comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 fev

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin.—Lundi quatorze mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédé, les esclaves et propriétés foncières, savoir :

Esclaves.

1o. Joséphine, négresse créole, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, couturière et domestique de maison, sans défauts.

2o. Azémire, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière et blanchisseuse, et son enfant Charles, négrillon, âgé de 6 ans, tous deux sans défauts.

3o. Chloé, négresse, âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.

Propriétés Foncières.

1o. Un terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Ramparts et St. Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Duminé Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831, ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus.

2o. Un terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Ramparts et St Claude, ayant environ 43 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 39 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par la propriété de veuve Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit de Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai 1831.

3o. Un terrain situé au faubourg Tremé, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Villeré, Ursulines, Marais et St. Philippe, ayant mesure anglaise, 37 pds 11½ pouces de face à la rue Villeré, à la distance de 111 pieds, mesure anglaise, de l'encoignure de la rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces et 6-8, de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Frédérick Buisson, sur une ligne irrégulière, et ayant environ 33 pieds de large sur la ligne du fonds. Cette propriété est la même que la défunte acquit de A. B. Courcelle, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 31 août 1835, ensemble la maison, dépendances et toutes les améliorations.

Conditions de la vente : Les esclaves et propriétés foncières ci-dessus décrits payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs doivent payer, en plus du prix de l'adjudication, pour le pavage &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle-Orléans. 12 fev

COUR DES PREUVES—Dans et pour la ville et paroisse d'Orléans—Succession de Harriet Hook—Mardi, le 15 mars 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour opérer un partage entre Margaret Hooke, épouse de Charles Moses Shepherd et H. Elmina Hooke et autres, les propriétés suivantes, savoir :

1o. Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, du côté Ouest de la rue St. Charles, entre les rues du Canal et de la Commune, le dit lot désigné par le no. 20, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de transaction ou compromis, passé le 6 avril 1821, entre les vendeurs du dit lot et les exécuteurs testamentaires de feu Barthélemy Lafon, devant Michel de Armas, lors notaire en cette ville ; le dit lot mesurant 33 pieds de face à la rue St. Charles, sur une profondeur de 118 pieds 8 pouces du côté de la rue du Canal, et 116 pieds, 4 pouces du côté de la rue de la Commune, et ayant dans la profondeur une largeur égale à la façade, ensemble les améliorations et appartenances qui s'y trouvent.

Et 2o. Un autre lot de terre, situé au dit faubourg Ste. Marie, composé de toute la partie du lot désigné sur le susdit plan sous le no. 17, qui se trouve derrière le dit lot no. 20, et de l'autre égale moitié de ce qui reste du dit lot no. 17, du côté de la rue St. Charles, après en avoir déduit toute la partie qui est derrière les lots nos. 20 et 21, le dit lot de terre, mesurant 16 pieds — pouces de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 73 pieds, ensuite 33 pieds de largeur sur une autre profondeur de 32 pieds, et formant un angle avec le lot de la rue St Charles ci-devant décrit.

Conditions de la vente: Un cinquième payable comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 fev

SUCCESSION de Lewis.—Cour des Preuves—Bureau du régister des testamens—Attendu que Stephen Herriman a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Lewis, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
12 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests

SEL DE LIVERPOOL.—1000 sacs de sel gros et fin, en débarquement, et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
19 fev no. 11, rue St. Louis.

AVIS PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

Cour des Preuves.—Succession de Sybold — Vente par le régister des testamens—Lundi 22 février 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans la rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Levée, dans cette ville, pour compte de la succession de Rodolphe Sybold, et celui de J. S. Rivet et E. Barthe, de la société de Rivet, Sybold et co., les effets mobiliers suivans, savoir :

1o. Un lot d'environ deux mille bouteilles vuides.

2o. Un comptoir et étagères dans le magasin.

3o. Une fontaine à eau de soda, un refrigerant et bouchons en liège.

4o. Une fontaine à eau minérale et l'appareil.

5o. Une petite fontaine en cuivre.

6o. Un lot de quatre jarres qui contiennent une quantité de grandes et petites fioles, et ustensils pour la fabrique des eaux minérales.

Conditions de la vente : comptant.
11 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests

SUCCESSION de Fourcand.—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi 21 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Fourcand, la propriété foncière et les esclaves suivans, savoir :

1o. Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 60 pieds, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Amanda, une négresse, âgée d'environ —— ans, avec son enfant nommée Rosa, âgée d'environ neuf mois.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 fev

SUCCESSION de BASTABLE—Vente par le régister des testaments—Lundi 29 février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des héritiers mineurs de feu Johan Bastable, les actions et lot de terre, savoir :

1o. 25 actions du fonds capital de la banque de l'Union de la Louisiane

2o. Un demi lot de terre avec les bâtisses y construites, ayant 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 120 pieds de profondeur, et face à la rue Villeré, (mesure française) étant la moitié du lot no. 6, dans l'islet no. 18, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, et annexé à un acte, en l'étude de Félix de Armas, notaire public, en date du 17 février 1827.

Conditions de la vente : les actions comptant ; et le lot de terre et bâtisses, un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 jan

SUCCESSION de Day—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, le quatorzième jour de mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Benjamin L. Day, décédé, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1o. Une Terre ou portion de terre, savoir : La moitié à Ouest du quart de section au Sud-Est sept, dans l'arrondissement (Township) un, rang au sud, huit degrés à ouest du quatrième principal méridien, et des terres données aux militaires, située dans le comté d'Adams, dans l'Etat des Illinois, contenant environ quatre vingt acres, plus ou moins.

2o. Un lot de terre sis et situé en la ville de Quincy, dans le dit comté d'Adams, Etat des Illinois, connu comme lot no. 4, du bloc vingt deux

3o. Aussi un billet tiré par Henry Siebrecht, payable à volonté, en faveur du décédé Benjamin L. Day, pour la somme de cent quatre vingt quatorze piastres et trente quatre centimes.

N. B. Le tireur de ce billet a institué un procès contre ses créanciers.

Conditions de la vente : Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
11 fév Régister des Testaments.

SUCCESSION LEE—vente par le régister des testaments—A midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de feu Charles Lee, Samedi le 12 mars 1836, les propriétés suivantes:—

1o. Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Perdido, St. Jean, Poydras et du Cirque, formant une des encoignures des rues St. Jean et Perdido, mesurant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 112 pieds un pouce de face à la rue St. Jean, et environ 26 pieds 2 pouces sur la ligne du fond.

2o. Un lot de terre sitsé dans l'ilet borné par les rues des Orangers, St. Jean Baptiste, Lasource et Religieuses, mesurant trente pieds de face à la rue des Orangers, sur une profondeur de 105 pieds 9 pouces, 5 lignes, entre lignes parallèles.

3o. Une portion de terre située dans l'ilet borné par les rues Perdido, St. Jean, Poydras et St. Pierre qui sera offerte en lots, savoir:

Le lot no. 1 formant une des encoignures des rues St. Jean et Perdido, mesurant 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St. Jean, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido, et 64 pieds onze pouces trois lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, et 63 pieds 11 pouces 3 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 2, avec la maison et autres améliorations qui s'y trouvent.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 1, et mesurant 38 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes entre lignes parallèles avec les améliorations.

Le lot no. 3, attenant au lot no. 2, fesant face à la rue Perdido, et ayant les mêmes dimensions que le lot no. 2, avec les améliorations.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, fesant face à la rue Perdido, mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, fesant face à la rue Perdido, mêmes dimensions.

Le lot no. 6, attenant au lot no. 5, et formant une des encoignures des rues Perdido et St. Pierre, mesurant 38 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes (entre lignes parallèles.

Ces propriétés seront vendues conformément aux trois plans dressés par J. Communy, député voyer de la ville.

Conditions, les propriétés foncières à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
W. F. C. DUPLESSIS.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public aux frais des acquéreurs. 8 fév

SUCCESSION DEVINE.—Vente par le régister des testaments—Vendredi onze mars 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de James et Patrick Devine, décédés, les propriétés, savoir :

1o. Une portion de terre située sur la batture, faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, fesant partie du lot de terre désigné sur le plan du dit faubourg, par la lettre Q, la dite portion de terre, ayant mesure française, 20 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles jusqu'au fleuve ; borné sur la ligne supérieure par une autre portion du même lot de terre Q, appartenant à dame McGarey, et sur la ligne inférieure par le surplus du dit lot de terre Q, ensemble les bâtisses et améliorations : Le lot de terre offert en vente, fait partie d'une portion de terre acquise par les di s feu James et Patrick Devine, par acte passé pardevant Carlisle Pollock notaire public, de Harman Warren Bozeman, le 16 mars 1831.

2o. Deux portions de terre située au même faubourg Lafayette, désignés par les numéros 4 et 1, sur un plan particulier du dit faubourg, savoir :

Le lot no. 4, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue Josephine, entre les rues Levée et Rousseau, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, 150 pieds : cette portion de terre formant la partie supérieure du lot désigné sur le plan original, sous le no. 37.

Le lot no. 1, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Adèle, entre les rues Levée et Rousseau, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles 150 pieds ; cette portion de terre formant la partie supérieure du lot désigné sous le numéro 36, sur le plan original, ensemble les bâtisses et améliorations.

Les lots de terre nos. 4 et 1, ont été acquis par feu James et Patrick Devine, de Marguerite Hazeur f. c. l., par acte passé pardevant Carlile Pollock, le 2 mars 1832.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypotèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les acte de vente seront passé pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 fev

SUCCESSION Ambroise, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi, 19 mars 1836, à midi, à la bourse, encoig. des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Ambroise, homme de couleur libre, les propriétés et actions de Banque, savoir :

1o. Un lot de terre et la maison et bâtisses qui s'y trouvent, au faubourg Ste. Marie, le dit lot de terre formant une des encoignures des rues Philippa et de la Commune, mesurant soixante sept pieds deux pouces de face à la rue Philippa, et cinquante trois pieds sur la rue de la Commune, borné sur la rue Philippe par une ligne de 77 pieds 6 pouces de profondeur, et sur la rue de la Commune sur une ligne de 89 pieds de profondeur, (tout mesure française), le dit lot de terre borné sur la rue Philippa, par la propriété de H. Farle, et sur la rue de la Commune par la propriété de Demoiselle Marie Tonnelier.

Cette propriété est vendue sujette à un bail de quatre ans, à compter du 15 septembre 1835. Le loyer est de $33 par mois.

2o. Un terrain vacant situé au faubourg Ste. Marie, rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Baronne, sur cent soixante pieds de profondeur, mesure française, désigné par le numéro 'quatrevingt quatorze' sur un plan dressé par Joseph Pilié, borné du côté de la rue Julie, par le numéro 'quatre vingt treize' et du côté de la rue Girod, par le numéro 'quatrevingt quinze.'

3o. Quatre actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

Conditions de la vente : Les propriétés un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les actions de Banque comptant.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de PATRICK CONNOLLY—Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu Patrick Connolly, soit convoquée et tenue pardevant Louis T. Caire, notaire public, Samedi 5 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour administrer les affaires de sa succession, et pour délibérer sur les affaires de la succession en général ; la nomination des dits syndics étant faite pour remplacer P. S. Newton et R. Currell, le premier étant décédé, et le second ayant quitté l'Etat depuis leurs nominations respectives.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la dite cour. W. F. C. DUPLESSIS,
4 jan rég. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, le 23 de Février 1836, à dix heures du matin, j'exposerai en vente publique, à l'encan, sur la Levée, faubourg Marigny, près de la Presse à Coton, chez Mr. A. Duhart, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, les meubles meublans et autres effets mobiliers, consistant en une harpe avec sa boite, un vieux piano, une pendule, vases à fleurs &c., appartenant à la succession de feu Prosper Marigny.

Conditions de la vente : Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 fev Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de Claude-Alexandre Baron ou le Baron.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Claude-Alexandre Baron alias LeBaron, ait lieu au bureau de Carlile Pollock, notaire public, Jeudi 25 février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour liquider les affaires de cette succession, et de délibérer et de déterminer de quelle manière on disposera des propriétés en général de la succession. Il est de plus ordonné que John Slidell soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Nouvelle-Orléans, ce 12 janvier 1836.
Par ordre de la Cour.
22 jan—30 W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test

SUCCESSION ROBINSON—Vente par le Régister des Testaments—Lundi. 7 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu veuve Jane Robinson, à l'effet d'opérer un partage, les actions, esclaves et propriétés, savoir :

1o. Hensley, nègre esclave, âgé d'environ 40 ans, ayant un défaut à un de ses genoux.

2o. Jane, négresse griffe, âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

3o. Henry, nègre griffe, âgé de 12 ans.

4o. Caroline, négritte griffe, 9 ans.

5o. Julia Anne, 7 ans.

6o. Cinq lots de terre, situés dans l'islet borné par les rues Gravier, Cirque, Perdido et Philippa, d'après un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer de la ville, qui sera exposé à la Bourse.

Les lots nos. 5, 4, 3 et 2, avec la maison etc.

Le lot no. 5, formant une des encoignures des rues du Cirque et Gravier, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur d'environ 100 pieds et face à la rue du Cirque, et environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 6. Le lot no. 4, attenant au lot no. 5, mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 100 pieds, sur la ligne qui le sépare du lot no. 5, et environ 99 pieds 6 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, et environ 20 pieds 3 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot numéro 6.

Le terrain numéro 3, attenant au lot no. 4, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur environ 99 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 4, et environ 99 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 2, et environ 20 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 6.

Le lot no. 2, attenant au lot no. 3, et mesurant environ 22 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Gravier, sur environ 98 pieds 1 pouce 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, et environ 58 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 1, et environ 20 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 6.

7o. Le lot no. 6, mesurant environ 29 pieds 11 pouce de face à la rue du Cirque, sur environ 80 pieds 3 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant à John Nixon, et environ 81 pieds 9 pouces, sur la ligne qui le sépare des lots nos. 5, 4, 3 et 2, et environ 28 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot no. 1.

8o. Une action du fonds capital de la banque des Etats-Unis.

9o Une action du fonds capital de la Compagnie de Navigation d'Orléans.

Conditions de la vente : les actions comptant ; les esclaves et propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 fev

Succession Gravier.—Vente par le Régister des testamens—Lundi, sept de Mars 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés, ci-après décrites, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Pontchartrain, désigné par le no. 10, d'après un plan du dit faubourg dressé par J. Tanesse, le Juin 1809, et deposé au greffe de Wm. Christy, notaire public, le dit lot de terre étant le sixième sur la Grande Route St. Jean, en partant du pont du Bayou, et mesurant 60 pieds de face sur 96 de profondeur, plus ou moins.

Une portion de terre au faubourg Ste. Marie, situnée derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moguin et Perilliat et au sieur Burthe, sur la ligne intérieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean. Remarques sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située derrière les 50 arpens jusqu'à une des branches du Bayou St. Jean.

Conditions de la vente : Un dixième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endosés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4f.

SUCCESSION de MENARD.—Vente par le register des testaments—Mardi huit mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la communauté qui a existé entre Joseph Ménard et feu son épouse Irma Céleste Candolle, les esclaves, savoir :

1o. Ursin, mulâtre, âgé d'environ 22 ans, bon sujet, d'une faible complexion, et propre aux travaux d'une habitation.

2o. Narcisse, père, nègre, âgé d'environ 55 ans, bon sujet, charretier, charpentier, maquignon, propre aux travaux d'une habitation.

3o. Narcisse, fils, nègre, d'environ 22 ans, bon sujet, charretier, charpentier, laboureur et propre à tous les travaux d'une habitation.

4o. André, nègre, d'environ 30 ans, bon sujet, charretier, et nègre de champ.

5o. Sain-Ville, mulâtre, d'environ 13 ans, bon domestique et charretier, intelligent et bon sujet.

6o. Pouponne, négresse, d'environ 30 ans, et ses 2 enfans nommés Clémence, de 5 ans, et Victorine, de 2 ans. la dite Pouponne est marchande, un peu cuisinière, habituée aux travaux de l'habitation.

7o. Adélaïde, négresse, d'environ 55 ans, bon sujet, un peu blanchisseuse, ayant la vue basse, gardienne d'enfants.

8o. Justine, négresse, d'environ 35 ans, bonne domestique, blanchisseuse, repasseuse et négress de confiance.

9o. Sophie, fille de Justine, âgée d'environ 16 ans, blanchisseuse et repasseuse.

10. Sannitte, négresse, âgée de 33 ans, bonne domestique et blanchisseuse.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 fev

SUCCESSION DUBOIS—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 23 Février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Mariane Dubois, femme de couleur libre, l'esclave Martha, âgée d'environ 16 ans. Conditions de la vente : comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs
22 janv

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Pierre Roy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Raymond Pugeol alias Boileau, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
18 fev W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION de GODEAU.—Vente par le Régister des Testaments — Mercredi le neuf mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à l'effet d'opérer un partage entre Charles Blache, et le mineur Alexis Pierre Fromentin, p. c. l., la propriété, savoir :

Un lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant mesure française, 18 pieds de face à la dite rue du Quartier, sur une profondeur de 56 à 70 pieds, ensemble une vieille bâtisse en bois y construite.

Conditions : moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 fev

TAPIS.—60 pièces tapis à bon marché, tapis Ingrain, de Bruxelles, de Venise, tapis d'escaliers, à riches dessins, et de toutes qualités, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
18 fev no. 19, rue de Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par
18 fev A. QUERTIER & ALBERT.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de DALCOUR—Vente par le régister des testamens—Mercredi le vingtquatre fevrier 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., la propriété foncière et esclaves, savoir :

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 142 pieds mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Fernaud, et de l'autre par celle de dame Baptiste, avec les vieilles bâtisses y construites. L'acquéreur devra payer le prix des banquettes &c., en sus du prix de l'adjudication.

2o. Jack, nègre esclave âgé d'environ 25 ans, bucheur, pioche, charretier, un peu arrimeur.

3o. Edmond, nègre esclave, âgé d'environ 22 ans, charretier, cocher et bon domestique de maison.

4o. Venus, négresse esclave, âgée d'environ 34 ans, boiteuse, sujette à des douleurs, cuisinière et blanchisseuse, avec ses 3 enfants Paul et Gustave, jumeaux, âgés d'environ 7 ans, et Léon, âgé d'environ 5 ans.

5o. Henriette, négresse esclave, âgée d'environ 20 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant, marchande, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

6o. Fortunée, mulâtresse, âgée de 10 ans, fille de Venus, gardienne d'enfant et domestique de maison.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Venus, qui s'étant absentée plusieurs fois, n'est pas garantie contre le vice du marronnage.

Conditions de la vente : Les esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit, et la propriété foncière, à 1 et 2 ans de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. *Les billets* seront divisés en autant de coupons que les vendeurs jugeront convenables. Les esclaves et la propriété foncière ne seront livrés qu'après que l'acquéreur ou les acquéreurs auront rempli les conditions de la vente quoique les esclaves seront considérés aux risque des acquéreurs du moment de l'adjudication.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 jan

SUCCESSION de CONN—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 18me. jour de mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn. les propriétés foncières suivantes, savoir :

1o. Un certain Lot de Terre situé dans l'islet compris entre les rues Girod, Philippa, Hevia et Baronne, désigné par le numéro un, sur un certain plan dressé par Ch. F Zimpel, député arpenteur des Etats-Unis, en date du 3 Février 1836, le dit lot, mesurant, mesure anglaise, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Girod, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes paralelles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un certain Lot de Terre contigu au premier ci-dessus décrit, désigné par le numero deux, sur le dit plan et de mêmes dimensions, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : A un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement des dits billets.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 fev

SUCCESSION de Chesne.—Vente par le régis ter des testamens—Jeudi 24 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue dame Rosalie St. Amant, veuve de Philippe Chesne, les esclaves et propriétés, savoir :

1o. L'esclave nommée Gattine, négresse, âgée d'environ 30 ans, enceinte, un peu cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, bon sujet et son enfant Marie, âgée de 3 ans.

2o. Une portion de terrain située en cette ville de la Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure aux rues St Claude et du Quartier, ayant 25 pieds de face à la rue St Claude, et 90 pieds 4 pouces de face à la rue du Quartier, 89 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant de sieur Maurin, et seulement 19 pieds 10 pouces sur la ligne de la profondeur, ensemble les édifices y construits.

Cette propriété est vendue sujette à un bail de quatre ans. [à raison de $22 par mois] à compter du premier mai 1835. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, le montant dû à la corporation pour les banquettes etc.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 fev

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession d'Ambroise, h. de c. l—Vente par le régister des testaments.—Vendredi 26 de février 1836, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le fonds d'une boutique de cigarier et linge de corps, dépendant de la succession de Jean Baptiste Ambroise, h. de c. l.

Conditions de la vente : comptant.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de feu Bates—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Nicholson, curateur de la succession vacante de feu Joseph C. Bates, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
12 fev Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que James Cotten a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Lewis, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
12 fév W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Thomas Love.—Bureau du Régister des Testaments.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Mitchell, tuteur des enfans mineurs de Thomas Love, décédé, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
12 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

DANS la Cour des Preuves.—Dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Mardi 9 février 1836.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—Succession de Joseph Longbottom—Sur motion de A. M. Buchanan, avocat de Seth W. Nye, un des exécuteurs testamentaires de feu Joseph Longbottom, il est ordonné par la cour, que les créanciers de cette succession et toutes autres personnes y intéressées, déduisent dans dix jours de la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles les exécuteurs testamentaires du défunt, le dit S. W. Nye et John Wiley, ne seraient pas déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Extrait des minutes.
S. BLOSSMAN.
12 fev député régister des tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Attendu que John Adams a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Hugh McGee, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
8 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Asel Stanley, a presenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Miller Nickels décédé intestat. Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
18 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession Contreras.—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'agent de l'exécuteur testamentaire de José Contreras, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les raisons pour lesquelles le dit agent ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

AVIS—On trouvera à l'établissement du soussigné, située en face du Bassin Carondelet.
Chaux de Thomastown.
Brai, goudron en gros et petit barils.
Charbon de bois.
Sable blanc.
Bois à brûler de chêne. frêne et pin gras;
Briques à feu de Baltimore et Pensacole; ditto du Lac pour construction, pavage, &c.
27 janv—1,1ps EVARISTE BLANC.

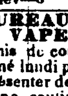
20 Piastres de Récompense.—La récompense promise sera payée à quiconque logera dans la geole de cette ville, ISAAC, griffe, âgé d'environ 23 ans, très grand et mince, parlant le dialecte de Savannah Sa contenance est assez agréable, il parle anglais et comprend un peu le français. On l'a vu vendredi dernier, 12 du courant, au chatier de Mr. Penrose et il rode sans doute dans la ville ou les faubourgs
17 fev—6 J. G. BANKS ou W. H. AVERY.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LOUISIANE.—Un commis de cour assistant pour l'établissement sera nommé lundi prochain, 22 courant, il sera nécessaire de présenter de bonnes recommendations et de fournir une caution. Les applications devront être envoyées au bureau de la compagnie.
Nouvelle-Orléans, 17 fevrier 1836.
Par ordre de la direction.
18 fev D. F. GUEX, secrétaire.

EN débarquement du navire Merchant, et à vendre par le soussigné :
200 barriques vin de Bethfort;
200 paniers huile, grandes bouteilles;
100 caisses salaisons assorties;
50 balles amandes à la princesse;
F. H. PETITPAIN,
18 fev encoignure Toulouse et Chartres.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

Ventes à l'Encan.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le vendredi, 26 du courant, positivement et sans réserve, pour clôre une société:

22 terrains de valeur situés au faubourg Clouet dans les premier et second ilets; ainsi que la magnifique bâtisse servant autrefois de raffinerie et autres améliorations qui sont dessus.

No. 1. Un terrain ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo sur 171 pieds 5 pouces 3-4 de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus, savoir: une bâtisse presque neuve en briques, très solidement construite, ayant cinq étages et à terrasse, le tout fait avec les meilleurs matériaux du pays; ladite bâtisse ayant 40 pieds de face sur 40 de profondeur. Cette bâtisse est adjacente à une autre bâtisse aussi en briques, soigneusement construite et de manière à pouvoir supporter d'autres étages. Cette dernière bâtisse a deux étages et mansarde et mesure 31 pieds de face sur 40 de profondeur. Sur le côté de cet édifice, sont placées deux cuves pour les eaux pluviales, de la contenance d'environ deux mille gallons chacune, et une autre cuve carrée placée dans une construction en bois de la contenance d'environ quinze à seize mille gallons: plus deux édifices en bois et deux pompes en cuivre donnant dans un puits.

Les objets qui sont dans l'intérieur de la raffinerie qui servaient à son exploitation, tels que chaudières en cuivre, cuves, une grande étuve, balances, etc. seront vendus séparément sur les lieux, lundi 29 du même mois, à 10 heures du matin. Le détail et les conditions en seront donnés au moment de la vente.

Nos. 2, 3, 4 et 5, ayant chacun 32 pieds II pouces 4 lignes de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 171 pieds 5 pouces 3-4, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 ayant chacun 31 pieds 1 pouce de face à la rue Clouet, sur 124 pieds 8 pouces de profondeur.

No. 12 mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue Casacalvo, sur 159 pieds 9 pouces de profondeur

Nos. 13 et 14 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 159 pieds 9 pouces.

Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurant chaque 31 pieds 2 pouces de face à la rue Casacalvo, sur 159 pieds 10 pouces 3 ligne de profondeur.

Nos. 19, 20, 21 et 22 ayant chacun 31 pieds 2 pouces de face à la rue Clara, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Ces terrains seront vendus séparément; et ils sont désignés sur un plan fait par M. Trastour, ingénieur, et déposé à la Bourse.

Conditions : Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Si les acquéreurs le désirent, les vendeurs leur accorderont la priorité d'hypothèque à la Banque des Citoyens.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Le marché public que la corporation de cette ville va faire élever sur un terrain qu'elle a acheté à Fracatt, le pavage en pierres du chemin public, la confection de la levée et des wharfs où sont amarrés les plus beaux navires, le fleuve qui chaque jour fait reconnaître cet endroit du port comme le plus sûr et le plus commode, de grands projets d'amélioration qui sous peu seront exécutés, tels que le rail road qui doit passer à travers le faubourg Washington pour communiquer de la ville jusqu'à la Terre aux Bœufs; le canal Bienvenu dont l'importance est trop bien sentie, et qui doit s'ouvrir sur les derrières de ce faubourg pour aboutir au lac Borgne, enfin les nouvelles presses à coton qui ne tarderont pas à être construites, doivent attirer l'attention des spéculateurs sur cette partie de la ville qui deviendra bientôt la plus industrielle et la plus commerçantes de toutes. Pour visiter l'établissement et avoir les clefs des bâtisses, s'adresser à M. de Ferriet, rue Clara, en face de la propriété. 19fev

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu, Vendredi 26 Février, à midi, à la bourse Hewlett,

3 LOTS avantageux de terre, avec les bâtimens construits sur ces terrains, situés dans la rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant chacun 20 pieds de face sur la rue Bienville, sur 80 de profondeur

Ces lots sont situés au milieu de la ville, dans la partie la plus avantageuse et méritent d'attirer l'attention des capitalistes qui, veulent placer leurs fonds sur des propriétés foncières.

Conditions.—Un quart comptant;—La balance à 6 12 et 18 mois, pour billets endossés à satisfaction, et garantis par hypothèques, jusqu'à parfait payment.

Actes de vente, par devant Théodore Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Le plan peut être consulté à la bourse Hewlett.
17 fev

PAR Thos. C. CASH & Co.

Habillemens, Bottes, Souliers, Chapeaux &c.

LUNDI, 22 du courant, à 11 heures, il sera vendu rue du Camp, no. 44, une grande variété d'habillemens confectionnés, bottes, souliers, chapeaux, &c.
19 fev

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, ce soir, à l'Arcade de Bank, une grande quantité de superbes gravures, richement encadrées, exécutées par quelques-uns des premiers artistes de l'Europe. Aussi, plusieurs orgues, dont un joue 80 airs, un fusil à deux coups, carabines, pistolets, etc. 19 fev

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi, 20 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clôre un compte :

20 caisses goblets d'une et demi pinte ; 2 boucauds moulins à café: 4 caisses violons; 2 caisses chapeaux assortis. 19 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI vendredi, 13 du courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue St. Louis, no 20, à 10 heures du matin.

Une quantité de marchandises sèches, chapeaux de soie, bottes, souliers etc. Le tout sans réserve. 19 fev

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Samedi 20 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes, 40 tonneaux ardoises dites reines; 20 dito dito contesses, au débarquement du navire Orient.
19 fev

PAR L. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, le 1er. mars, à midi, à la Bourse de Hewlett, le nègre nommé Edmond, âgé de 28 ans, bon boulanger, ayant été à la tête de la boulangerie de M. Cazenave. Il est pleinement garanti et payable dans 4 et 6 mois. 19 fev

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson—Lundi le vingt-deux février prochain, à midi, conformément à un décret de la Cour des Preuves dans la paroisse de Jefferson, je procéderai à vendre à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, formant partie de la succession de Pierre Ambroise Cuvillier, décédé, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Plaisance, en cette Paroisse, à un mille et demi environ, audessus de la Nouvelle-Orléans, et désigné sur le plan du dit faubourg, comme le lot no. 41, mesurant 180 pieds de face, sur 340 de profondeur.

Conditions ; Le prix de l'adjudication sera payable en deux échéances égales l'un à 1 an et l'autre à 2 ans, du jour de la vente.

L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement
21 jan F. DUGUE, juge.

Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—En vertu d'un ordre du juge de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, sous la date du 20 janvier courant.

Il sera vendu par le soussigné, juge de la paroisse, exerçant d'office les fonctions d'encanteur public dans et pour la dite paroisse, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orleans, Lundi, 28 Février prochain, à midi, les esclaves ci-dessus mentionnés, appartenant à la succession de Nathaniel Chamberlain.

Maria, négresse âgée d'environ 51 ans.
Edith, do do do 31 ans.
Suzane. do do do 25 ans.
Rachel, do do do 20 ans.
Louis, griffe, d'environ do 36 ans.
Sylvia, sa femme âgée d'environ 36 ans, et ses trois enfans, Jackson d'environ 9 ans; Willis, d'environ six ans, et Burrell d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
26 janv F. DUGUE, juge.

LEGION DE LA LOUISIANE.

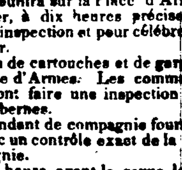

Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le Dimanche 28 février, à dix heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes. Les commandans des compagnies devront faire une inspection rigoureuse de fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie fournira à l'inspecteur de brigade un contrôle exact de la force effective de sa compagnie.

Au moins une heure avant la revue, les commandans de compagnie devront envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la légion. D. AUGUSTIN,
10 fev aide-de-camp.

CARABINIERS D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 21 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous à 8 heures précises du matin, en tenue d'hiver, pour revue d'inspection de compagnie.
Par ordre du capitaine.
FS. BARELLE,
16 fev—5 porte enseigne.

JAEGER—ACHTUNG!

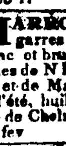
DIE Mitglieder der Jaeger compagnie sind aufgefordert sich Sonntag morgen den 21 dieses um halb neun uhr in dem Hause des capitains einzufinden.

N. B. Es ist einem jeden besonders anbefohlen mit seiner Rustung in gehoeriger ordnung und mit 18 blinden patronen versehen zu erscheinen

Auf Befehl des capitains.
feb 17 RUCH, Feldweibel.

HARROD & QUARLES offrent à vendre, cigarres de la Havane et de St Domingue, sucre blanc et brut the imperial et poudre à canon; chandelles de N Bedford et de Nantucket; cordage de chanvre et de Manille; toiles etc; huile de baleine d'hiver et d'été, huile de pour tanneurs raffinée; poudre à canon de Chelmsford; maquereaux, harengs etc.
5 fev rue de la Douane, no 2.

Swiss Cheese, &c.—Just landing per ship La Fortune from Havre, 4 casks superior Swiss cheese 2 boxes schabzueger do; 50 doz extrait absinthe first quality: 70 doz kirschwasser do; for sale at moderate prices by JOHN S. LINDNER,
feb 5 82 Charters st

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, une maison située rue Toulouse, nos. 186 et 188, entre les rues Bourgogne et Remparts, côté Est, bâtie sur un terrain mesurant 35 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, la maison est à étage, avec balcon, 4 chambres au rez de chausé et 4 au premier, cuisine haut et bas, écurie, remise, puits, latrines, vastes magasins d'entrepôts au rez-de-chaussée et au premier, le tout construit en briques et couvert en ardoises.

Conditions—Un tiers à 6 mois, un tiers à un an, et un tiers à deux ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acheteur aura le privilège d'escompter, en passant la vente, à raison de 8 pour cent par an. 19 fev

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 20 Mars 1836, à midi, à l'Arcade de Bank,

72 Lots de Terre de la plus grande valeur, situés à Carrollton et fesant face au chemin de fer.

La situation de ces lots de terre est si avantageuse qu'il serait superflu d'en faire ici l'éloge. Ils sont contigus à l'hôtel

Les conditions de la vente sont un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à l'Arcade. 19 fev—3ps

Vente Peremptoire à l'Arcade.

SAMEDI, 20 du courant, pour clôre les comptes de Babcock, Gardiner & Co, il sera vendu par le Régister des Testaments.

Les 3 8 de l'intérêt de Henry Babcock, les associés survivans consentant à s'y joindre, vendre leurs intérêts et rendre la vente complète

7 Lots de terre dans le faubourg Livaudais, islet no. 2, mesurant 30 pieds de face à la 1ère rue, sur 125 pieds sur la rue Rousseau.

7 lots de terre dans le même islet, mesurant 30 pieds de face à la 2e, rue, sur 125 pieds sur la rue Rousseau.

12 lots dans le faubourg Livaudais, islet no. 10, mesurant 31 pieds 6 pouces face à la rue Washington [vis-à-vis l'habitation Livaudais], sur 125 pieds de profondeur dans les rues Rousseau et Fulton.

12 lots dans le même islet, de mêmes dimensions et fesant face à la quatrième rue.

2 lots de batture AX et AY, mesurant 51 pieds chaque de face à la Levée, et d'un côté 175 pieds de profondeur sur la rivière, 166 pieds, situés entre les rues 8e. et 9e. Le tout mesure américaine, avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les islets ci-dessus sont positivement les mieux situés dans le faubourg Livaudais, qui aient encore été offerts en vente dans le faubourg Livaudais pendant cette saison, tous étant à 300 yardes de la rivière, et très élevés et secs. Ils seront positivement vendus au plus haut enchérisseur pour clôre un compte.

Plus—5 lots dans l'islet formé par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplentier, dans le faubourg Delor, mesurant chacun 37 pieds, 3 pouces de face à la rue Bacchus, sur 31 pieds, 7 pouces sur l'arrière, et 193 pieds de profondeur. Les dits lots sont à environ 200 yardes de distance du nouveau bassin, et à 50 yardes du chemin de fer.

Les plans de toutes ces propriétés peuvent être examinés à l'Arcade de Bank, et l'on peut prendre des informations rue de Chartres, N. 13.

Conditions de la vente : Un et deux ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, aux frais des acquéreurs. 18 fev—3

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi, 27 fevrier 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore un compte :

Quinze Esclaves de prix, savoir :

Bob, âgé d'environ 26 ans, bon forgeron, propre à tout et très intelligent.

Sam, mulâtre créole, âgé de 25 ans, excellent domestique et bon manœuvre.

Louis, âgé de 23 ans environ, excellent domestique, boucher, scieur et bûcheur.

Dick, âgé d'environ 35 ans, bon domestique et entendu dans un magasin.

Harry, âgé de 27 ans, bon manœuvre et bon scieur.

Tom, âgé de 24 ans, mulâtre clair, bon domestique, si ce n'est qu'il s'est absenté une fois, mais n'a jamais quitté la ville.

Ned, âgé de 33 ans, griffe. charpentier passable.
John, âgé de 13 ans environ, bon domestique.
Davy, âgé 12 ans, dito
Cyrus, âgé 12 ans, dito
Alix, âgé 11 ans, dito
Abram, 8 ans, dito
Jim, 16 ans, créole, dito
Peter, 37 ans, homme de confiance et commandeur du premier mérite.
Diana, 25 ans. femme de Peter, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Les dits esclaves sont complètement acclimatés et complettement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, excepté Tom qui s'est absenté comme on l'a dit plus haut.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
18 fev—9

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 20 février, à midi, à la Bourse de Hewlett

Jean, mulâtre créole, d'environ 11 ans, parlant anglais et français, bon domestique de maison, d'un bon caractère et pleinement garanti contre les vices et maladies prévues par la loi.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 fev—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente de Terrains et ilets au faubourg Franklin.

SAMEDI, 20 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les terrains et ilets actuellement possédés par le fondateur dudit faubourg seront offerts en vente. Les acquéreurs à cette vente pourront jouir en commun avec le vendeur actuel ou ses successeurs, du droit de bucher les bois qui se trouvent actuellement sur les terres qui lui appartient jusqu'à la distance de trois ilets, des limites qui le sépare des terres de Gentilly et pourront jouir du droit de payer par anticipation moyennant un escompte de 5 par cent par an les billets qu'ils auraient à fournir en vertu de cette vente et en cas de paiement entier des deux premiers termes, d'être dispensé d'endosseur pour les autres.

Termes : Tout acquéreur ou acquéreurs qui achètera pour plus de $100 paiera par 1-4 à deux, huit, quatorze et vingt mois de date du jour de l'ouverture de la vente et celui ou ceux qui achèterait pour moins de $100 dans par tiers à deux, huit et quatorze mois à dater comme ci-dessus. Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets domiciliés en la Nouvelle Orléans, endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Au cas de non paiement à leur échéance respective lesdits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que les tireurs ou endosseurs d'iceux puissent en aucune manière se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement desdits billets à leurs échéances respectives.

Les actes de vente se passeront chez Theodore Seghers, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais par le voyer de la ville.
4 fev—16

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi 20 Février, à midi, à la Bourse Hewlett,

No. I. Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Amour et St. Antoine, ayant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la première, et 47 pieds 3 pouces sur la dernière, [mesure anglaise,] ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

No. 2 Un Terrain contigu au no. 1, ayant 46 pieds 8 1-2 pouces face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, (mesure française): sur ce terrain il existe une maison neuve construite en briques entre poteaux, composée de 4 chambres; ensemble avec les bâtisses près du lot no. 8, sur la ligne qui le sépare du no. 4.

No. 3. Un Terrain contigu au No 2, ayant 33 pieds 10 1-2 pouces de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes (mesure américaine); sur lequel se trouve une jolie maison neuve, construite en briques, entre poteaux, composée de 2 chambres, deux cabinets et galerie, ainsi que la partie de la bâtisse qui se trouve sur la ligne qui le sépare du no. 2; en face de ces trois terrains les banbuettes sont faites en bois de cypre et en briques.

No. 4. Un Terrain situé dans le nouveau faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Morales et Antoinette, ayant (mesure américaine). 42 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la première, et sur la dernière et dans la profondeur 63 pieds, 11 pouces et 4 lignes; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Le plan est exposé à la Bourse.

Esclaves—Colbert, nègre âgé de 29 ou 30 ans, boucher, d'un bon caractère et garanti, il parle anglais et français et est dans le pays depuis 1818—*Lidia, griffonne* âgée d'environ 26 ans, honnête et d'un bon caractère, habituée à laver, repasser, cuisinière. dans le pays depuis plusieurs années et parlant français.

Conditions de la vente : Les portions de terre un cinquième comptant; le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque. Les billets seront divisés selon la volonté des vendeurs.

Les esclaves un quart comptant, le reste à 6 et 12 mois, en billets comme dessus

Les esclaves ne seront livrés qu'après que les actes seront passés 16 fev—3ps

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 20 février, à midi, à la Bourse Hewlett, deux lots de terre situés dans la paroisse St. Tammany, à l'endroit connu sous le nom de Lewis bourg de l'autre côté du lac Pontchartrain, designe par les nos. 3 et 4, au plan dressé par L Surgi, mesurant chacun 62 pieds 4 pouces de face à la Live Oak avenue, sur 180 pieds de profondeur, entre Elise avenue et Copal avenue.

Conditions: 6 et 12 mois de credit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes pardevant W Y Lewis, notaire public. 18 fev

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi, 1er Mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks,

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Saint Joseph, entre les rues des Magasins et Foucher, mesurant 35 pieds et demi de face à la première rue, mesure américaine, sur 60 pieds de profondeur, mesure française : ensemble la maison briquetée entre poteaux composée de quatre appartemens, galerie, cabinets, et avec cuisine et autres dépendances.

Conditions—L'acquéreur s'obligera de payer deux billets échéant le premier Août 1836, l'un de $463 75, et l'autre de $550 30 cents; et la balance à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
18 fev

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu samedi, 20 février, à midi, 12 forts MULETS du Kentucky, bien dressés; 12 Charrettes à briques; 1 cheval et un dray.
Les conditions, au moment de la vente. 18 fev-3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Vendredi le 5 de mars, à midi, à la Bourse de Hewlett :

Un lot de terre, formant l'encoignure des rues du Quartier et Bourbon, ayant mesure française 40 pieds de face à la première, sur 80 pieds à la seconde, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions 6, 12, 18 et 24 mois de crédit 19 fev